

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 3 avril 2008**

Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mme	Corinne Ménétryer	présidente
	M.	Bernard Piguet	vice-président
	Mme	Julia Collis	secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes	Marlène Favre, Myrna Lachenal, Marie-Claire Messerli, Karen Sinclair	
	MM.	Yannick Dupraz, André Favre, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire

Absent-e-s excusé-e-s -

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2008
2. Communications du Maire
3. Projets de délibérations :
 - **02/2008** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit pour l'achat de 6 places de stationnement sur la parcelle N° 1672 de Meinier, sise 26 route de Gy
 - **03/2008** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 80'000.- pour l'entretien de l'école de Meinier
 - **04/2008** : Proposition relative à la constitution du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau et ses statuts, avec la commune de Collonge-Bellerive
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Demande de naturalisation genevoise
7. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2008

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Maire** signale une 1^{ère} correction, en page 2, 1^{er} paragraphe :
 - ➔ «...Ce résumé de l'état des lieux a également été présenté aux *Présidentes et Présidents délégués* des sociétés communales... ».
- 2^{ème} correction demandée par **le Maire**, page 6, point 7, lettre f) : supprimer le paragraphe «f) Piste cyclable », car cette partie a déjà été évoquée au point 7d).
- 3^{ème} correction, mentionnée par **Bernard Piguet**, page 5, point 7, lettre c), sur l'intervention d'Etienne Murisier :
 - ➔ «... ; contact va ~~avec~~ être pris notamment avec les propriétaires de manèges. ».
- **Yannick Dupraz** fait part d'une 4^{ème} correction, page 6, point 7, lettre c), au dernier paragraphe :
 - ➔ «...mettre à disposition un de ses terrains pour les chiens en liberté, **à condition qu'ils soient tenus en laisse sur le reste de la commune, conformément aux règles en vigueur.** ».
- **Jean-François Jordan** demande de **supprimer** la dernière phrase du point 7, lettre d) de la page 6, qui commence par « En ce qui concerne les poteaux électriques, Jean-François Jordan exprime... ». En effet, il trouve inutile de mentionner son avis quant à l'intérêt de SIG d'enterrer les lignes, celui-ci n'étant peut-être pas partagé par la direction de l'entreprise.

2. Communications du Maire

a) Centre du village

Concernant le projet d'aménagement du centre du village, la transformation de la demande de renseignements en demande préalable est une procédure automatique du département cantonal. Une information l'expliquant est parue dans un Meinier.com. Pour l'instant, les frais et honoraires d'architectes, mandataires et frais spéciaux sont dans la limite votée, à Fr. 20'000.- ou 30'000.- près, ce qui est peu sur le million voté. *Dar architectes SA* fera part de l'état d'avancement du projet lors de la prochaine séance du Conseil.

b) Centre sportif de Rouelbeau

Comme vous avez pu le voir dans la FAO, une autorisation a été accordée pour la construction d'un dépôt supplémentaire, qui servira pour les clubs de Tennis et de Football, ainsi que les containers, précise **Etienne Murisier**.

Le crédit a un peu évolué continue **le Maire**, pour 2 à 3% à cause de l'augmentation du coût de la vie, ainsi que pour effectuer la dépollution du site ; pour cette dernière partie, un courrier a d'ailleurs été adressé à la Ville de Genève en demandant qu'ils prennent en charge les frais sur la base du principe du pollueur-payeur, puisque cette pollution avait été occasionnée par les gravas provenant de l'incendie du Grand Théâtre en 1958 ; bien que la

dépollution du site ne semblait pas nécessaire au départ du projet du Centre sportif, les règles actuelles plus strictes nous l'imposent désormais.

Le crédit augmente également par l'aménagement d'installations techniques nécessaires à l'exploitation du restaurant, sachant que le mobilier est intégralement pris en charge par le gérant, ce qui vient en déduction des frais prévus ; la rénovation du parking est également nécessaire, puisqu'il a été très abîmé par les travaux. Au total, la plus-value se monte à Fr. 400'000.- ou 500'000.-, ce qui représente une hausse de 5 à 6%.

Il continue en indiquant que Paolo et Pia Meier ouvrent le restaurant du centre sportif le mercredi 9 avril. Un apéro et visite du site avec l'Exécutif de Collonge-Bellerive aura lieu le vendredi 18 avril 2008 à 18h30.

c) **Nouveaux habitants**

La réception des nouveaux habitants aura lieu le mardi 3 juin à 19h00.

d) **Amicale du Chambet**

Le 30 août est organisée la prochaine sortie par la commune de Veigy. D'autres infos suivront.

e) **Personnel**

Massimo Rossi est engagé comme nouvel employé à 75% à la voirie, dès le 1^{er} avril 2008.

f) **Comptes 2007**

La commission des Finances va se pencher en détail sur les comptes, mais nous pouvons déjà annoncer qu'un excédent d'environ Fr. 150'000.- s'en dégagera, y compris la provision qui sera versée dans le compte *Pertes sur débiteurs*.

g) **André Castella**

L'initiateur du « Respect ça change la vie » - entre autres - appelle les amis du football à soutenir la démarche de la Fondation 442, présidée par Fabio Celestini et que Cantona, Zizou, Stéphane Chapuisat et d'autres soutiennent. Cette fondation vise à développer le sport pour les jeunes et faire en sorte qu'ils soit un magnifique apprentissage de la vie, du respect, d'une intégration dans la vie active, etc. Une manifestation aura lieu le 21 avril au Stade de Genève ; le billet coûte Fr. 20.- et l'inscription peut se faire en fin de séance auprès de Michel Vazquez.

3. Projets de délibérations

- **02/2008** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit pour l'achat de 6 places de stationnement sur la parcelle N° 1672 de Meinier, sise 26 route de Gy

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

Pour éviter que des personnes se parquent sur ces places sans motif valable, **le Maire** répond à **André Favre** qu'une personne sera désignée par les copropriétaires pour effectuer des contrôles, ce qui est tout à fait standard comme démarche pour des places privées.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 9 voix pour et 5 abstentions.**
(délibération votée en annexe)

- **03/2008** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 80'000.- pour l'entretien de l'école de Meinier

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération.

André Favre profite du sujet pour demander si un bureau devra être aménagé pour le directeur de l'école primaire. **Le Maire** répond par la négative ; en effet, le bureau des maîtres se trouvant dans les combles respecte les directives précises décrites dans le courrier récemment reçu du DIP et qui traitait justement de ce point.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **04/2008** : Proposition relative à la constitution du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau et ses statuts, avec la commune de Collonge-Bellerive

Le Maire résume l'objet dont il est question dans cette délibération et reprend les points qui ont été modifiés dans le projet de statuts, afin de répondre de manière satisfaisante aux principales remarques faites par le Président du FEC (Fonds d'équipement communal).

Il précise que la commune de Collonge-Bellerive a déjà procédé au vote et approuvé la création du Groupement par 18 voix pour et 3 abstentions. Il répond ensuite aux diverses questions posées par les conseillers municipaux.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour et 1 abstention.**
(délibération votée en annexe)

4. Rapports des commissions

a) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

Myrna Lachenal résume : Un groupement des aînés a été constitué sous le nom de « Un certain âge ». Le comité provisoire est composé de Monsieur J.-C. Gremion en tant que Président, la Vice-présidente étant Madame Chollet, la Secrétaire Madame S. Bescond et le trésorier Monsieur R. Luccarini, Madame et Monsieur Schneider s'étant proposés comme membres polyvalents, sans titre particulier. Le but de ce groupement est d'accroître l'indépendance par rapport à la commune. Les statuts vont être mis sur pied avec l'aide du CAD.

La sortie des aînés aura lieu le 19 juin. Les accompagnants éventuels sont les bienvenus.

Les attributions des subventions humanitaires vont être discutées très bientôt.

Le Maire adresse ses félicitations pour l'aide apportée à la création de ce groupement.

b) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Florio Togni rapporte que les Promotions seront organisées par l'USM. Tous les partenaires de cette fête ont été réunis en mars autour d'une table pour en discuter.

La Rampe, la Fas'e et la commission se sont réunies pour finaliser la signature des conventions des Centres de loisirs, permettant de traduire la loi en actions concrètes et dans les buts et activités de la Rampe en ce qui nous concerne.

Le règlement de la petite enfance a été remanié pour être prêt pour les inscriptions à venir prochainement. La totalité des demi-journées ont été réintroduites, tout en se réservant la possibilité d'annuler une ou plusieurs ½ journées s'il n'y a pas assez d'enfants précise **Alain Corthay**.

c) **Environnement, Routes & Agriculture (ERA)**

Marlène Favre rapporte les discussions qui ont eu lieu pour l'achat de la pelle rétro - pour les tombes du cimetière, ainsi que pour une offre d'achat d'une tondeuse.

Concernant la route de la Garra, une rencontre a eu lieu avec Monsieur Meyer de Jussy et **Etienne Murisier** pour voir quel serait le coût de réfection de cette voie ; ce dernier précise que cette option revenait beaucoup trop cher, des travaux minimums d'entretien vont donc être effectués pour cette année.

Marlène Favre continue en signalant que le rapport de SIG, relatif à l'entretien du réseau d'assainissement de la route de Meinier, fait ressortir la nécessité de procéder à quelques travaux, depuis le giratoire jusqu'à hauteur du Carre d'Amont.

Le chemin de la Caille est terminé ; 50% du montant est pris en charge par Collonge-Bellerive.

Traversées de la route de Compois : les propriétaires des terrains concernés ont été rencontrés. Ils sont tous d'accord pour les traversées, sauf ceux pour le chemin du Canal à Compois. **Le Maire** regrette que cette traversée soit bloquée pour l'instant.

d) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

La commission s'est réunie le 26 février en l'absence de son Président - **André Favre**, rapporte ce dernier, pour parler du 1^{er} août et notamment pour trouver un orateur. Darius Rochebin n'est pas disponible pour prononcer le discours officiel, Robert Cramer non plus, Charles Beer n'a pas encore pu être contacté. Le pacte serait lu par 4 générations, partie gérée par Myrna Lachenal qu'il profite de remercier. Les pompiers s'occupent comme d'habitude des feux d'artifice.

L'inauguration du Centre sportif est prévue au printemps 2009 ; il faudrait prévoir cela à l'avance en convoquant les représentants de chaque société, pour parler également de la faune et de la flore de cette zone.

Dates diverses : fête de la musique envisagée pour 2009 ; prochaine séance de la commission fixée au lendemain de la présente ; sortie du Conseil proposée au 20 septembre 2008.

e) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

La Présidente passe la parole pour sa commission à **François Mégevand**. A fin avril, une nouvelle porte accordéon sera posée dans la salle communale / buvette. L'accès au local de la poterie via la rampe d'accès va être fermé pour éviter certains agissements déplacés. Changement des fenêtres de l'école cet été.

f) **Finances (FIN)**

La commission s'est réunie le 25 février pour analyser le centre sportif Rouelbeau, indique **Pierre Pricat**. Les montants précis des coûts de fonctionnement, répartis selon ce qui doit ou non être partagé avec Collonge-Bellerive, seront annoncés lorsqu'ils seront définitifs. La prochaine séance de la commission est agendée au 15 avril pour analyser les comptes.

g) **Information, Communication & Votations (ICV)**

Jacques Petitpierre annonce que le bulletin communal va être distribué dans les délais, la semaine prochaine.

Concernant la journée d'exposition sur le projet de lieu intergénérationnel, la commission ad hoc s'est réunie récemment. L'organisation a été quelque peu repensée et cette manifestation devrait finalement avoir lieu en octobre ou novembre 2008. Neuf participants externes devraient participer à cette soirée-débat.

h) Réclamations (REC)

Rien à signaler.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Communes-école

Julia Collis avait signalé la hausse très importante des charges administratives, dues à la forte croissance de l'association. Afin de pallier au sous-effectif qui en découlait, il avait été proposé d'augmenter l'effectif du staff administratif. Une requête avait été alors transmise aux communes concernées pour assumer le surcoût induit. Décision prise à l'unanimité : les 12 communes cautionnent l'accroissement en ressources humaines à hauteur d'un poste à 100% et assumeront le coût correspondant, si la demande de prise en charge envoyée en parallèle au DIP ne devait pas aboutir. L'association est soulagée et peut donc se réorganiser en conséquence.

b) Fondation de la Pallaterie

L'expert comptable a présenté les comptes, **Etienne Murisier** étant le représentant pour Meinier dans ce cas. D'autres explications complémentaires suivront.

La commission technique a évoqué la partie correspondant à l'assainissement du bâtiment 5 en cours de construction. Meinier est responsable des évacuations des eaux. Des fossés vont être creusés pour régler ce problème délicat dans la zone.

Concernant la rémunération des garanties faites par les communes, celle-ci sera versée par la Fondation trimestriellement au lieu d'annuellement indique **le Maire** ; il rajoute qu'il est remarquable que la Fondation soit bénéficiaire après 10 ans à peine.

c) Fanfare

En tant que déléguée à la fanfare, **Marlène Favre** signale que Monsieur Jotterand cède la présidence à Messieurs Alain Calame et Régis de Siebenthal, qui en seront donc les co-Présidents. Le prochain concert est programmé le 17 mai 2008.

6. Demande de naturalisation genevoise

La Présidente proclame le huis clos, puis présente la demande.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable à cette demande par 14 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne et au département concernés.

7. Divers

a) Champs-de-la-Grange

André Favre demande comment va être remis en état ou élargi ce chemin à la fin des travaux. **Etienne Murisier** répond que la réfection du chemin est prévue, mais qu'aucun élargissement n'est à l'ordre du jour.

b) Déclassement des hameaux d'Essert et de Corsinge

André Favre s'interroge sur l'état d'avancement de ces deux objets. **Le Maire** répond que l'Etat n'a pas voulu dissocier les deux affaires, Essert sera donc également un peu ralenti suite à la modification demandée pour Corsinge. Il estime en gros que ces déclassements ne devraient pas permettre aux autorisations pendantes d'aboutir avant une année environ.

c) Tarnovita

Myrna Lachenal informe que le voyage de l'Association Tarnovita aura lieu du 18 au 24 septembre 2008, pour remercier la commune pour sa participation pendant des années. Le prix est de Fr. 2'500.- par personne pour la semaine. Elle prie donc la commune, au nom du comité, de faire un geste pour participer à l'achat d'un cadeau.

d) UBS

Florio Togni se demande quels sont les relations que la commune entretient avec l'UBS. **Le Maire** répond qu'ils sont inexistant, si ce n'est, sauf erreur, une petite créance envers cette banque pour un immeuble locatif.

e) Journée des voisins

Alain Corthay rapporte qu'une information paraîtra dans un prochain tous ménages pour cette journée prévue le 27 mai 2008.

f) TSHM (travailleur social hors murs)

Un film intitulé « Ludovic » va être projeté le 23 avril ; il a été réalisé par le TSHM et des ados d'Arve et Lac, pour conter une histoire, qui, si elle est fictive, est basée sur ce que vivent les jeunes aujourd'hui, leurs rêves, projets et espoirs, rapporte **Alain Corthay**.

g) Tibet

A titre personnel, **Alain Corthay** aimerait savoir si la commune souhaite faire un geste en faveur du Tibet, en hissant leur drapeau ou en procédant à une autre action, à titre symbolique et idéologique. Plusieurs membres du Conseil municipal approuvent. Une discussion s'ensuit, lors de laquelle divers avis parfois contradictoires sont émis. Il est suggéré notamment qu'une information correspondant à cette action devrait paraître dans un tous ménages pour aviser la population, qu'un montant pourrait être versé en faveur de l'association de soutien au Tibet, etc... Afin de départager les points de vue, un vote consultatif désigne si oui ou non il faut agir d'une manière ou d'une autre, puis de quelle manière. Il en ressort par 13 voix pour et 1 abstention qu'un drapeau sera hissé et qu'il sera accompagné d'une information à la population dans un prochain *Meinier infos*, dans lequel des coordonnées ou liens internet seront mentionnés pour que les habitants qui le souhaitent puissent prolonger leur soutien d'une manière ou une autre.

h) Centre du village – Questions/Réponses

Le Maire fait distribuer à tous le questionnaire des questions / réponses relatives au Centre du village, qui va encore un peu évoluer par rapport à cette dernière version.

i) Course pédestre

La Présidente fait part d'un courrier reçu pour la 31^{ème} course organisée « à travers le Coteau » de Bernex, qui est programmée au samedi 19 avril 2008. Le document est remis à la Mairie pour que les personnes intéressées puissent s'inscrire ou en prendre connaissance.

j) **Berthet**

Karen Sinclair souhaite savoir, lors du prochain Conseil municipal, quels sont les projets en cours ou envisagés pour cette parcelle.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 24 avril 2008 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Julia Collis

.....

Corinne Ménétreay

Annexes : délibérations votées



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 3 avril 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 02/2008

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit pour l'achat de 6 places de stationnement sur la parcelle N° 1672 de Meinier, sise 26 route de Gy

Vu la construction d'un immeuble, d'un parking souterrain et de 15 places de parking extérieures, sur la parcelle No 1672 propriété de Pisa, Palladio Immobilier SA, Société d'Investissements Immobilier SII SA, Clivaz Entreprise Générale SA et Lago Bat SA,

vu l'opportunité d'acquérir, sur les 15 places totales, 6 places de stationnement extérieures pour la Commune de Meinier, aux emplacements Nos 10, 11, 12, 13, 14 et 15 - selon plan de servitude No 4 établi le 7 septembre 2004 par le bureau Huber, Chappuis et Calame, ingénieurs géomètres officiels à Genève,

vu l'information donnée par le Maire au Conseil municipal, en séances du 22 janvier 2004 et du 17 novembre 2005, quant à la proposition d'acquisition par la commune de ces places de stationnement,

vu les négociations menées entre les copropriétaires et la commune de Meinier en vue de l'achat de ces places au prix de Fr. 18'000.- la place, soit un montant total, en incluant les droits, frais et honoraires, de Fr. 120'000.-,

vu le projet d'acte établi le 11 janvier 2008 par Me Valérie Marti, notaire à Genève,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'article 11 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier décide par 9 voix pour et 5 abstentions

1. D'autoriser le Maire à acquérir les 6 places de stationnement Nos 10, 11, 12, 13, 14 et 15 - selon plan de servitude No 4 établi par le bureau Huber, Chappuis et Calame, ingénieurs géomètres officiels à Genève, en date du 7 septembre 2004 - sises sur la parcelle No 1672,
2. D'ouvrir à cet effet un crédit de Fr. 120'000.-, incluant les droits, frais et honoraires,
3. De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique 62.331.11,
5. De demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Meinier des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier liés à cette opération en raison de son caractère d'utilité publique,
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 120'000.-,
7. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **13 mai 2008**.

Meinier, le 11 avril 2008

La Présidente du Conseil municipal
Corinne Ménétreay



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 3 avril 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 03/2008

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 80'000.- pour l'entretien de l'école de Meinier

Vu le rapport de la commission des Bâtiments établi suite à la tournée des bâtiments effectuée le 3 mars 2008, signalant la nécessité de remplacer les fenêtres de l'école, ainsi que l'éclairage à l'entrée et dans le couloir du rez-de-chaussée de l'école principale,

vu le devis établi le 7 mars 2008 par l'entreprise Juan Rodriguez - Succ. d'André Chanson, à Meinier, pour le remplacement des fenêtres de l'école,

vu le devis établi par l'entreprise Didier Kauz, à Meinier, pour l'éclairage de l'école,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier

décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 80'000.- pour le remplacement des fenêtres de l'école, ainsi que l'éclairage à l'entrée et dans le couloir du rez-de-chaussée de l'école principale, conformément aux besoins exprimés dans le rapport de la commission des Bâtiments établi suite à la tournée des bâtiments effectuée le 3 mars 2008 ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 21.331.08, dès l'année suivant la fin des travaux ;
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 80'000.- ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **13 mai 2008**.

Meinier, le 11 avril 2008

La Présidente du Conseil municipal
Corinne Ménétrety



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 3 avril 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 04/2008

Proposition relative à la constitution du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau et ses statuts, avec la commune de Collonge-Bellerive

Vu les discussions menées entre les communes de Collonge-Bellerive et Meinier, afin de structurer et d'organiser de manière contractuelle et durable la gestion du centre sportif de Rouelbeau et pour l'utilisation de l'ensemble de ses installations,

vu la présentation par le Maire au Conseil municipal, lors de sa séance du 17 janvier 2008, de la constitution et du projet de statuts dudit Groupement,

vu l'utilité de ce Groupement intercommunal dans le cadre d'une extension éventuelle de la zone sportive, dont l'étude de faisabilité est en cours et qui permettrait à d'autres communes d'adhérer à ce Groupement dans le futur,

vu le projet ci-joint de statuts du Groupement intercommunal pour le Centre Sportif de Rouelbeau daté du 26 février 2008,

vu le vote de la Commune de Collonge-Bellerive du 3 mars 2008 approuvant la constitution du Groupement intercommunal pour le Centre Sportif de Rouelbeau par l'adoption de ses statuts,

vu la nécessité de doter le Groupement intercommunal d'un montant de Fr. 50'000.- pour assurer le fonctionnement initial du centre sportif (fonds de roulement), dont Fr. 25'000.- à la charge de la commune de Meinier,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et u et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier

décide par 13 voix pour et 1 abstention

1. D'approuver la constitution du Groupement intercommunal pour le Centre Sportif de Rouelbeau et les statuts correspondants,
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 25'000.- destiné à la constitution du fonds de roulement du Groupement visé sous chiffre 1,
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans les prêts et participations permanentes ;
4. D'amortir le montant net au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous rubrique N° 34.331.06, dès l'année suivant la fin des travaux ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **13 mai 2008**.

Meinier, le 11 avril 2008

La Présidente du Conseil municipal
Corinne Ménétreay